



**SOCOTEC**

Agence de BREST  
ZAC DE Kergaradec III  
180 Rue de Kerervern  
29806 BREST Cedex 9  
Tel : 02.98.41.44.94 Fax : 02.98.02.17.10

## Rapport DPE

### Diagnostic de Performance Energétique

<b>Immeuble</b>	Espace Yves Guéguiner Place Jeanne d'arc 29400 LANDIVISIAU
<b>Demandeur</b>	VILLE DE LANDIVISIAU

Référence Socotec :  
**Dossier GAA9001-Espace Yves  
Guéguiner -LANDIVISIAU**

N° du DPE :  
**1429P1000001W**

#### Conclusions :

Classe de l'étiquette énergie : **C**

Classe de l'étiquette climat : **A**

Fait à : BREST Le : 30/01/2014	Auteur du rapport : Daniel ROBIC
-----------------------------------	-------------------------------------

Signature :

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

# Diagnostic de performance énergétique

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre

(6.1.bis.public) bureaux, services administratifs, enseignement

N° : 1429P1000001W Valable jusqu'au : 29/01/2024 Le cas échéant, nature de l'ERP : bureaux et salles Année de construction : 1985	Date : 30/01/2014 Date de visite : 30/01/2014 Diagnostiqueur : Daniel ROBIC Zone Kergaradec III 180 Rue de Kerervern 29 GUIPAVAS Numéro certification : DTI / 0801-004 Signature : 
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Adresse : Espace Yves Guéguiner Place Jeanne d'arc 29400 LANDIVISIAU	Bâtiment entier SHON : 620,00 m <sup>2</sup>
----------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------

<b>Propriétaire :</b> Nom : VILLE DE LANDIVISIAU Adresse : 19 Rue Georges CLEMENCEAU 29406 LANDIVISIAU Cedex	<b>Gestionnaire (s'il y a lieu) :</b> Nom : Adresse :
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------

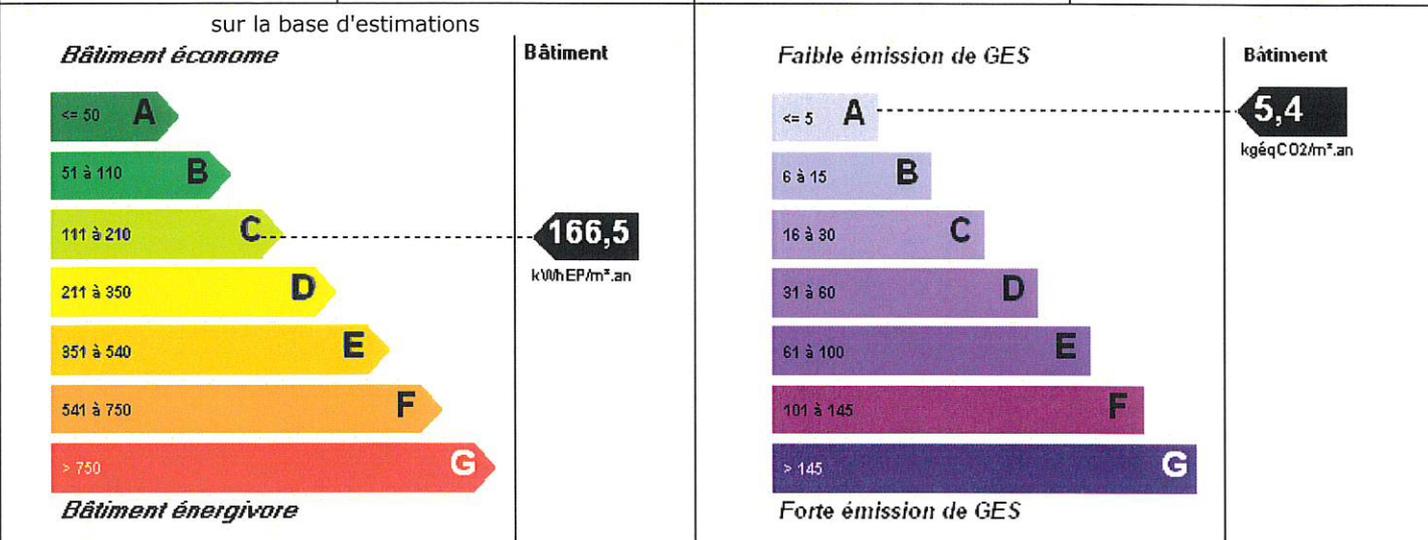
## Consommations annuelles d'énergie

Période de relevés de consommations considérée : 0/0

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie en kWh <sub>EF</sub>	Détail par usage en kWh <sub>EP</sub>	
<b>Bois, biomasse</b>			
<b>Electricité</b>	40000,0 kWh <sub>EF</sub>	103200,0 kWh <sub>EP</sub>	<b>4800,00 €</b>
<b>Gaz</b>			
<b>Autres énergies</b>			
<b>Production d'électricité à demeure</b>			
<b>Abonnements</b>			
<b>TOTAL</b>		103200,00 kWh <sub>EP</sub>	<b>4800,00 €</b>

<b>Consommations énergétiques</b> (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure	<b>Emissions de gaz à effet de serre (GES)</b> pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Consommation estimée :</b> 166,5 kWh <sub>EP</sub> /m <sup>2</sup> .an	<b>Estimation des émissions :</b> 5,4 kg <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> .an
---------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------



# Diagnostic de performance énergétique

(6.1.bis.public) bureaux, services administratifs, enseignement

## Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation
<b>Murs :</b> - Mur en blocs de béton creux Ep <=20cm isolé	<b>Système de chauffage :</b> - Electrique directe (Effet joule)	<b>Système de production d'eau chaude sanitaire :</b> - Production ECS Electrique
<b>Toiture :</b> - Plafond avec laine de verre + laine de verre en comble	<b>Système de refroidissement :</b>	<b>Système d'éclairage :</b>
<b>Menuiseries ou parois vitrées:</b> - Menuiseries aluminium double vitrage - Porte avec double vitrage	<b>Système de ventilation :</b> - VMC SF Auto réglable après 82	
<b>Plancher bas :</b> - Plancher sur terre-plein	<b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b>	
<b>Nombre d'occupants :</b> Inférieur à 300	<b>Autres équipements consommant de l'énergie :</b>	
<b>Énergies renouvelables</b>	Quantité d'énergie d'origine renouvelable:	<b>kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :

### Pourquoi un diagnostic dans les bâtiments publics

- Pour informer l'usager, le visiteur ou l'occupant du bâtiment public,- Pour sensibiliser le gestionnaire et lui donner des éléments d'information pour diminuer les consommations d'énergie,- Pour permettre la comparaison entre les bâtiments, et susciter une émulation entre les différents opérateurs publics, les inciter au progrès et à l'exemplarité en matière de gestion ou de travaux entrepris.

### Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour en disposer, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien.

### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

### Commentaires

# Diagnostic de performance énergétique

(6.1.bis.public) bureaux, services administratifs, enseignement

## Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans les bâtiments publics de bureaux ou d'enseignement : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

### Gestionnaire énergie

Mettre en place une planification énergétique adaptée à la collectivité ou à l'établissement.

### Chauffage

- Vérifier la programmation hebdomadaire jour/nuit et celle du week-end.
- Vérifier la température intérieure de consigne en période d'occupation et en période d'inoccupation.
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

### Ventilation

- Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

### Eau chaude sanitaire

- Arrêter les chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation.
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

### Confort d'été

- Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas

### Eclairage

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel. Éviter d'installer les salles de réunion en second jour ou dans des locaux sans fenêtre.
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.
- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

### Bureautique

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées par étage) ; les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

### Sensibilisation des occupants et du personnel

- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et de luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le midi et le soir en quittant les locaux.
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires dans les bureaux ou les salles de classe.

### Compléments

## Attestation sur l'honneur

Je soussigné Daniel ROBIC, agissant en qualité de diagnostiqueur immobilier DPE, atteste sur l'honneur :

- être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du code de la construction et de l'habitation,
- disposer des moyens nécessaires à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.134-1 du code de la construction et de l'habitation.

Rappel de l'Article L271-6 du Code de la construction et de l'habitation :

*Les documents prévus aux 1° à 4°, 6° et 7° du I de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés.*

*Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions.*

*Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa.*

*Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article.*

Fait le : 30/01/2014

A : BREST

Signature :



## Certification de Compétences DPE

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

Nom de l'organisme :	<b>SOCOTEC Certification</b>
Adresse postale :	<b>3 Avenue du centre Guyancourt 78182 SAINT QUENTIN EN YVELINES</b>
N° de certificat :	<b>DTI / 0801-004</b>
Délivré le :	<b>02/01/2013</b>